DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY

*** * * ***

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 décembre 2008

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le neuf décembre 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :
Bernard TAILLY *(Maire)*

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD *(maires adjoints)*

Reynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Roger MIGNOT, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER, *(conseillers municipaux)*

Représentée par pouvoir :
Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Martine BERNARD

Secrétaire de séance : Monique RISCH

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.
Le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier l'ordre du jour afin d'examiner en premier le dossier du Plan d'aménagement de développement durable (PADD) présenté par Monsieur DAUDET, urbaniste en charge du PLU de la commune.

Il propose en outre d'ajouter à l'ordre du jour une modification de la délibération du 4 décembre 2008 concernant les tarifs communaux.
Les membres du Conseil municipal sont favorables pour changer l'ordre des délibérations et ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

1. URBANISME

1.1. Plan local d'urbanisme – Plan d'aménagement de développement durable (P.A.D.D.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente Luc DAUDET, urbaniste et le charge de présenter le P.A.D.D. instauré dans les documents d'urbanisme par la Loi Solidarité et Renouvellement urbain.
Le P.A.D.D. définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune.

Le projet communal est traduit et organisé en 5 axes dans le P.A.D.D.

- ✓ Axe 1 : poursuivre le développement communal
- ✓ Axe 2 : développer l'urbanisation en diversifiant l'habitat
- ✓ Axe 3 : préserver le cadre de vie et les paysages urbains et naturels
- ✓ Axe 4 : améliorer les déplacements pour un meilleur fonctionnement urbain
- ✓ Axe 5 : gérer les risques naturels et industriels pour l'environnement

Après débat, le Conseil municipal prend acte, et approuve le P.A.D.D.

2. FINANCES

2.1. Garantie d'emprunts à Valestis pour la construction de logements sociaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la nécessité de reprendre une délibération relative à la garantie d'emprunt accordée à Valestis pour la construction de logements sociaux, en raison d'une demande de la caisse des dépôts qui a souhaité préciser certains points.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à garantir les emprunts à Valestis dans la nouvelle version de ces garanties.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Modification des tarifs des services communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 décembre 2008 a fixé les tarifs des services communaux pour l'année 2009. Monsieur le Maire expose qu'il convient aujourd'hui de rapporter cette délibération car en date du 12 décembre 2008 le SIAMMAF a fixé des participations financières aux frais d'établissement de branchement sous domaine public et au raccordement à l'égout. La taxe communale est donc devenue inutile.

Par ailleurs, compte tenu de la construction imminente de la nouvelle station d'épuration, le SIAMMAF a procédé à une augmentation de la surtaxe syndicale de 0,40 € par m3 à compter du 1er janvier 2009

Parallèlement, Monsieur le Maire propose de diminuer la redevance assainissement communale de 0,20 € afin de limiter l'augmentation à l'usager.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité supprime la taxe de raccordement au réseau assainissement et décide de diminuer de 0,20 € par m3 la redevance assainissement.

3.2. Décision modificative – budget communal

Rapporteur : Yves GITTON

Yves GITTON propose que le Conseil municipal adopte un virement de crédit dans la section fonctionnement de 1 200 € et de 13 400 € en section investissement sans modifier l'équilibre budgétaire.

À l'unanimité, la décision modificative est approuvée.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le nouveau chiffre de la population issue du dernier recensement qui est de 2606 Frépillonnais.

Enfin il rappelle que dans le cadre des consultations en procédure adaptée lancées pour :

- ✓ les travaux d'espaces publics
- ✓ le programme 2009 – 2011 d'extension et de réaménagement des bâtiments communaux

Monsieur COLAS a été désigné pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'espaces publics et le cabinet RIQUIER SAUVAGE en qualité d'architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre du programme des bâtiments communaux.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 55.

****